

**CONDITIONS GENERALES DU SERVICE
(DOCUMENT A CONSERVER PAR L'USAGER)**

Article 1 : Objet du service

Afin de faire bénéficier les usagers de son service Public d'Assainissement Non Collectif de prix intéressants, la Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné propose un marché public pour la vidange programmée des systèmes d'assainissement individuel. **Chaque usager est libre de recourir ou non aux prestations proposées. Ce service ne concerne pas les interventions d'urgence (Cf. article 3 pour le délai). L'objectif de ce service est l'entretien régulier et préventif des installations.**

Article 2 : Prestations et prix

VOIR LE TABLEAU ci-joint pour les différentes prestations proposées ainsi que les tarifs correspondants votés et réévalués chaque année. **A la prestation de base, il faut ajouter le coût de l'élimination, dans un centre agréé, des matières de vidanges réellement pompées.**

Article 3 : Bon de commande

Si l'utilisateur souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à l'aide d'un bon de commande. Suite à cette commande, la société ALP'ASSAINISSEMENT, vidangeur retenu par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, confirmera par téléphone ou éventuellement par courrier la date et l'heure d'intervention au minimum 10 jours avant. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et /ou du locataire ou de son représentant. **L'entreprise interviendra dans les meilleurs délais (compris entre 15 jours et 2 mois), à compter de la date de réception du bon de commande de l'utilisateur.**

En cas de conditions climatiques exceptionnelles (neige, gèle...), l'intervention pourra, à la demande de l'entreprise ALP'ASSAINISSEMENT, être annulée ou reportée ultérieurement et l'utilisateur aura alors la possibilité dans ces conditions d'annuler sa commande.

Article 4 : Intervention

Une fois sur place, le vidangeur établira un bon de travail définitif de la prestation avec un prix suivant les conditions techniques réelles rencontrées : le prix peut être majoré en cas de regards scellés et non dégagés par l'utilisateur, d'éloignement de l'installation, etc... conformément aux tarifs joints au présent document. Pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le vidangeur demandera à l'utilisateur de signer le bon de travail définitif précisant le montant de l'intervention. Un exemplaire de ce bon sera remis à l'utilisateur ainsi qu'au SPANC des Vals du Dauphiné.

La remise en eau des ouvrages n'est pas assurée par le prestataire.

Article 5 : Facturation et réclamations

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné enverra à l'utilisateur, via le Trésor Public, une fois la vidange réalisée, la facture correspondant à la prestation réalisée. Le règlement sera effectué par l'utilisateur à la Trésorerie de la Tour du Pin.

L'utilisateur reconnaît être conscient que l'opération de vidange de la fosse peut entraîner un dégagement d'odeurs dû au redémarrage de l'activité biologique de la fosse.

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

BORDEREAU DES PRIX POUR L'ANNEE 2019
(DOCUMENT A CONSERVER PAR L'USAGER)

Descriptif des prestations	Prix en Euros T.T.C.
<p>Vidange d'une fosse ou microstation Nature de l'intervention - vidange d'une fosse toutes eaux ou d'une fosse septique et d'un bac dégraisseur ou d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux ou d'une microstation jusqu'à 3000 litres (volume des éléments pris en charge), -Nettoyage du préfiltre intégré ou non à la fosse, des regards, postes de relèvement, test de bon écoulement -Pour des ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 50 mètres de tuyaux maximum -Délivrance d'un certificat de vidange.</p> <p>Le Forfait</p> <p align="right">127.05 €</p> <p>Au-delà de 3000 litres</p> <p>Par tranche de 1000 litres supplémentaires</p> <p align="right">20.79 €</p>	<p>Attention, il faut ajouter aux différents forfaits « nettoyage » le prix d'élimination des boues en station d'épuration : 27.50€ TTC pour 1 000 litres</p>
<p>Vidange et nettoyage d'un bac à graisse supplémentaire du forfait « Vidange d'une fosse ou microstation »</p> <p>Le Forfait</p> <p align="right">28.88 €</p>	
<p>Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres</p> <p>Par tranche de 10 mètres supplémentaires</p> <p align="right">10.40 €</p>	
<p>Dégagement des regards de visite</p> <p>Par heure</p> <p align="right">51.98 €</p>	
<p>Curage de drains d'épandage et test de bon écoulement</p> <p>Par tranche de 10 mètres linéaires</p> <p align="right">20.79 €</p>	
<p>Curage et pompage d'un puits perdu</p> <p>Par tranche de 1000 litres</p> <p align="right">20.79 €</p>	
<p>Recherche et localisation d'un système par passage caméra</p> <p>Par heure</p> <p align="right">127.05 €</p>	
<p>Elimination des boues sur station d'épuration Pour 1000 litres de boue évacuée</p>	27,50 €

PRIX DES PRESTATION SANS LA VIDANGE D'UNE FOSSE OU D'UNE MICROSTATION	
Vidange d'un bac dégraisseur <u>seul</u> comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé Le Forfait	103.95 €
Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul jusqu'à 1000 litres</u> Le Forfait	138.60 €
Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul en sus du forfait « puits perdu seul jusqu'à 1000 litres »</u> Par tranche de 1000 litres supplémentaires	23.10 €
Recherche et localisation d'un système par passage caméra jusqu'à une 1 heure de recherche Le Forfait	127.05 €
Par heure supplémentaire	92.40 €
Elimination des boues sur station d'épuration Pour 1000 litres de boue évacuée	27,50 €

Quelques exemples :

La vidange d'une fosse toutes eaux 3000 L avec regard accessible et mise en place de moins de 50 mètres de tuyaux d'aspiration sera facturée :

- 209,55 € TTC (127,05 + 27,50 x 3) ;

La vidange d'une fosse septique et d'un bac à graisse, regards accessibles et moins de 50 mètres de tuyaux d'aspiration avec évacuation de 1000 L de boue, sera facturée :

- 154.55 € TTC (127,05 + 27,50).

Taux de TVA en vigueur le 01 janvier 2019 : 10 %.